



Pourquoi les fondements du droit canadien sont-ils obligatoires?

Le but des fondements du droit canadien est de faire connaître aux étudiants les doctrines, les sources et les structures du droit canadien. Sous l'influence des principes du droit de l'Angleterre, de la France, des États-Unis et d'autres pays, le droit canadien prend une forme qui lui est unique sur le plan du contenu, de l'interprétation et de l'administration de la loi. Même les compétences les plus approfondies en matière de droit de l'Angleterre ou des États-Unis, ou de tout autre pays, ne donnera à quiconque les connaissances requises en matière de fondements du droit canadien.

Parmi les caractéristiques distinctes du système juridique canadien, on peut signaler une Charte des droits et libertés enracinée dans la constitution, les protections qui s'y rattachent et qui sont accordées aux Autochtones, ainsi que diverses théories juridiques qui, malgré leur application dans d'autres pays, s'appliquent au Canada d'une façon propre à notre contexte géopolitique et historique.

La répartition constitutionnelle des pouvoirs au Canada est également très particulière. La structure juridique du fédéralisme canadien a été influencée par l'histoire coloniale unique du Canada, par ses tribunaux et par ses forces politiques complexes. Il en résulte une constitution fédérale qui, à bien des égards, est unique en son genre. Intégré dans cette constitution fédérale, on retrouve en plus un régime issu du droit civil et de la common law qui est lui-même très particulier.

Une formation en matière de fondements du droit canadien permettra aux étudiants de connaître le processus décisionnel du système judiciaire au Canada, les sources du droit canadien, le bijuridisme canadien, le lien juridique entre l'État et les Autochtones et les principales théories qui ont influencé la pensée juridique canadienne.